Lettre ouverte

Veyrier-du-Lac, le 13 avril 2021

Madame, Monsieur, chers habitants de Veyrier-du-Lac,

Vous avez probablement entendu parler ces derniers jours de la crise qui secoue le Conseil Municipal de votre commune de Veyrier-du-Lac, et avez peut-être pu lire dans la presse locale certaines prises de paroles individuelles sur ce sujet dont celle de notre Maire, M. Thomas TERRIER.

Nous sommes un collectif de 11 Conseillers municipaux (sur 19), élus le 15 mars 2020 et issus des deux listes « Veyrier ensemble » et « Veyrier c'est vous ». Ce collectif refuse désormais d'accorder plus longtemps sa confiance à M. Thomas TERRIER pour mener les affaires de la commune pendant les 5 années qui viennent. Nous constituons de fait une nouvelle majorité au sein du Conseil municipal de Veyrier.

Alors, que s'est-il passé?

Le Conseil Municipal de la commune a, par deux fois le 31 mars et le 12 avril 2021, rejeté le budget pour l'exercice 2021 présenté par son Maire M. Thomas TERRIER.

Dans le même temps, 4 adjoints au Maire (sur 5) ont annoncé leur démission de leur poste d'adjoint, tout en restant conseillers municipaux (Mme Claire RIGAL, Mme Vanessa BRUNO, Mme Karine BOLUKTAS, M. Philippe ABRAHAMI). Mme Lara PAGNIER a annoncé également qu'elle renonçait à la vice-présidence de la commission communication.

Pour rappel, M. Michel MADAR, et pour des raisons similaires à celles qui seront exposées ciaprès, avait déjà démissionné au mois de juin 2020 du poste d'adjoint en charge des travaux et de la mobilité. Il avait été remplacé à ce poste par Mme Vanessa BRUNO en juillet 2020.

En clôture du Conseil municipal du 12 avril 2021, les 11 signataires de cette lettre ont demandé officiellement au Maire, conformément à la tradition républicaine, de tirer les conséquences de ce vote et de bien vouloir, dans l'intérêt de la commune, se retirer en démissionnant du Conseil municipal.

Cette demande n'a pas pour l'instant été entendue par M. TERRIER.

Ce matin, votre commune de Veyrier-du-Lac n'est donc plus administrée que par le Maire et une seule adjointe (contre 5 auparavant), et ne dispose pas d'un budget approuvé pour l'exercice 2021.

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ?

Nous avons été rapidement confrontés à un mode de fonctionnement en totale opposition avec celui auquel nous aspirions au titre de notre mandat. Plusieurs de nos adjoints se sont rapidement sentis en grande difficulté pour avancer sereinement sur leurs projets jusqu'à éprouver le sentiment d'être placé dans l'impossibilité totale de servir efficacement les veyrolains.

En confrontation de plus en plus fréquemment avec le Maire, nous avons ressenti et souffert d'un manque de travail, d'une absence d'organisation, de disponibilité et d'écoute, ce qui

caractérise au final un exercice solitaire et désordonné du pouvoir. Le feu couvait ainsi depuis plusieurs mois. Malgré la patience de l'équipe, les alertes régulièrement adressées au Maire et relayées à la première adjointe, aucune remise en question n'a jamais été engagée, beaucoup de promesses ont été faites, mais jamais tenues.

Ces mois de collaboration difficile nous ont conduits inéluctablement au triste constat d'une perte de confiance irréversible et par conséquent, d'une impossibilité de continuer à travailler avec le Maire. La conduite des affaires de la commune et la mise en œuvre de notre programme électoral sont aujourd'hui clairement questionnées. C'est pourquoi, devant la hauteur de l'enjeu et de nos responsabilités d'élus, nous nous devions de vous informer.

Quelles sont les conséquences du non-vote du budget ?

Vous devez savoir que le refus du budget est un des rares moyens pour un Conseil municipal de retirer la confiance à son Maire.

Forts de notre engagement au service de la commune, nous avons choisi d'adopter ce moyen, après avoir préalablement demandé à M. TERRIER, dès le 22 mars, de démissionner. Sans succès.

Certains ne manqueront pas, à tort, de dire que ce non-vote peut avoir des conséquences dommageables pour la commune et son fonctionnement et que nous sommes irresponsables : C'EST FAUX.

La question a été étudiée. Nos institutions prévoient une procédure dans un tel cas : si une solution rapide pour sortir de la crise politique n'est pas trouvée sous l'égide de M. Le Préfet de la Haute-Savoie, ce dernier saisira sans délai la chambre régionale des comptes pour mettre en place sous un mois un budget pour la commune. Tout au plus perdrons-nous quelques semaines ou quelques mois avant de pouvoir engager des dépenses d'investissement nouvelles. Rien d'irréversible.

Que peut-il ensuite se passer?

1º cas : Si le Maire démissionne, nous sommes prêts à reprendre le flambeau de l'administration communale et de sa représentation au Grand Annecy avec responsabilité et enthousiasme en nous appuyant sur une majorité municipale recomposée et une équipe d'agents municipaux avec laquelle nous avons créé une relation de confiance : nous travaillons déjà à la composition d'une nouvelle équipe exécutive composée d'un Maire et de cinq adjoints. Cette nouvelle équipe s'appuierait largement sur les 5 adjoints qui ont démissionné ces derniers mois. Ils ont acquis une expérience et connaissent parfaitement les dossiers en cours.

Enfin, notre action immédiate visera à réintroduire une grande sérénité et une vraie qualité d'écoute avec les veyrolains en nous rendant disponibles et en mettant en place de la concertation citoyenne avec les moyens disponibles. Une organisation efficace et une méthode de travail seront proposées. Ce sont les conditions nécessaires pour repartir du bon pied, sans perdre de temps, et rétablir la confiance et une réelle efficacité.

Soyez certains que la nouvelle majorité est, animée d'un vrai esprit d'équipe, stable, déterminée et motivée pour continuer à travailler au service des veyrolaines et des veyrolains, qu'elle a appris à se connaître et à s'apprécier tout au long de cette année, que les personnes ont le souhait sincère d'avancer ensemble. Bien évidemment nous continuerons à travailler avec plaisir avec tous les conseillers municipaux qui le souhaitent.

2 cas : Si le Maire refuse de se retirer, nous n'aurons pas d'autre choix que de démissionner en bloc, ce qui conduirait inévitablement à de nouvelles élections municipales « anticipées » à Veyrier. Selon la loi, ces élections, sauf empêchement dû à la situation sanitaire, devraient être organisées par M. Le Préfet et intervenir dans un délai de trois mois après avoir fait le constat qu'au moins un tiers des postes sont vacants au Conseil municipal.

Soyez assurés de ce que nous sommes affligés de la situation dans laquelle nous nous trouvons placés, sans pouvoir y remédier, après dix mois seulement de mandat effectif. Le rapport entre le Maire et l'équipe est devenu objectivement tel, qu'il nous force à cette action inédite.

Nous serions heureux d'échanger avec vous sur l'avenir de notre commune et de répondre à toutes les interrogations que cette situation suscite à l'adresse ci-dessous veyrierdulacnotrevillage@gmail.com

Bien respectueusement,

Vos élus :

Philippe ABRAHAMI

Michel BODOY

Karine BOLUKTAS

Vanessa BRUNO

Philippe FRANCK

Fabienne GROSGOGEAT

Michel MADAR

Patrick MAGNIN

Lara PAGNIER

Claire RIGAL

Claire SCHMITTER